

350 places assises, 500 debout. 33bis, rue du Général Leclerc.

Pour tout renseignement : 03 28 38 84 19 / animation@wambrechies.fr



Salle des fêtes

La salle des fêtes peut accueillir au maximum 350 personnes assises ou 500 debout. Musique amplifiée et restauration autorisées.

Heure de fermeture : 2h du matin.

Le formulaire de demande de réservation est accessible ci-dessous. **Il ne s'agit en aucun cas d'une réservation mais d'une demande de réservation.**

Celle-ci sera étudiée par les services municipaux qui prendront ensuite contact avec vous.

VILLE DE WAMBRECHIES

Règlement intérieur de la Salle des Fêtes Municipale

Le Maire de WAMBRECHIES

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L 2211.1- L. 2212.1 -L. 2212.2 L 2213. 23 relatifs aux pouvoirs de police générale et de police spéciale ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-8-3, R111 19-11 et R 123-46 ;

Vu le décret n° 95 -260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111 19-1 du Code de la construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis favorable de la commission du 8 juillet 2008, à la poursuite de l'exploitation d'un établissement recevant du public, la salle des fêtes municipale est autorisée à être ouverte au public ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Considérant qu'il est indispensable de réglementer l'occupation et l'utilisation de la salle des fêtes municipale. Le présent règlement a pour but de normaliser l'utilisation de cet équipement de la ville ;

Tous les arrêtés antérieurs concernant le fonctionnement de cet équipement sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

ARRETE

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet

Cette salle peut être mise à la disposition des personnes suivantes (par ordre de priorité de réservation) :

- 1 - aux services municipaux ;
- 2 - aux associations Wambrechitaines ;

1

Poids : 100.87 Ko[Téléchargement](#) [1]

- [Formulaire de demande de réservation de la salle des fêtes Accès](#) [2]

Tarifs

TARIFS	WAMBRECITAINS	EXTERIEURS	CAUTION	FORFAIT NETTOYAGE/VAISSELLE
Repas	510 €	1 200 €	500 €	250 €
Vin d'honneur	255 €	600 €	500€	125 €

La caution est à verser dès l'accord de la Ville. Elle n'est pas encaissée.

nb : Les associations wambrecitaines bénéficient d'une grille de tarifs dédiée ainsi que d'un jour gratuit par an pour organiser un évènement dans la salle des fêtes.

Localisation de la salle

Salle des fêtes

33bis rue du Général Leclerc

Fermer

URL de la source (modifié le 06/12/2023 - 08:14): <https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/location-des-salles-municipales/salle-des-fetes>

Liens

[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_salle_des_fetes.pdf

[2] <https://www.wambrechies.fr/formulaire-de-reservation-de-la-salle-des-fetes>